

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

**Présents** : M Dumoulin Christian 1er adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme Malherbe Françoise, Mme McLellan Katharina,

**Absents/excusés** : M Guerin Patrick 2ème adjoint

**Ordre du jour:**

- Approbation du dernier procès verbal du conseil municipal
- Désignation des délégués au Syndicat mixte ouvert réseau 11.
- Convention cantine.
- Rapport 2022 CDC du Limouxin.
- Voirie entrée du hameau de Tournebouich.
- Questions diverses

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

**1) Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- arrêté tonnage entre la D421 et le col de Bouriech

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

**2) Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 novembre 2023 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

**3) Désignation des délégués au Syndicat mixte ouvert réseau 11**

Lors du conseil municipal du 25 mai 2020, avait été désigné **Katharina** comme titulaire et **Patrick** comme suppléant du Syndicat RéSeau11.

Nous avons délibéré le 3 juillet 2023 pour la création du syndicat mixte ouvert (SMO) Réseau Solidarité Eau 11, dit « RéSeau11 » au 01/01/2024. Ce nouveau syndicat reprenant les compétences du syndicat mixte **fermé** RéSeau11 qui sera dissous pour être remplacé par le syndicat mixte **ouvert** RéSeau11 auquel adhérera le Département de l'Aude.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **DÉCIDE** de désigner Mme McLellan Katharina comme titulaire et M Guerin Patrick comme suppléant du Syndicat mixte ouvert réseau 11.

**4) Convention cantine.**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **DÉCIDE** de ne pas signer la convention cantine et demande à la mairie de Festes-et-Saint-André de corriger la convention, modifier la présentation du résultat cantine et de répondre à quelques questions.

Thierry envoie un e-mail à la mairie de Festes-et-Saint-André

**5) Rapport 2022 CDC du Limouxin**

Le **Conseil municipal**, après en avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** le rapport 2022 de la Communauté De Communes du Limouxin.

**6) Voirie entrée hameau de Tournebouich.**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **DÉCIDE** de

- faire boucher les trous de la chaussée entre Marie-Laure/Arnaud et Tania/Charles
- faire boucher les trous du chemin communal vers Bringou entre la partie goudronnée et le pont
- faire débroussailler par Vincent le chemin de Bringou et le chemin de Maynard
- demander à la DDE d'élaguer les arbres sur la D421 montée vers le village

Les travaux de réfection de la passerelle de Tournebouich sont prévus début janvier.

### **7) Arrêté restriction tonnage**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **DÉCIDE** de modifier l'arrêté de restriction du tonnage entre la D421 et le col de Bouriech

La circulation des véhicules de plus de 6 tonnes est interdite sauf **desserte locale**,

- service de collecte des déchets ménagers,
- véhicules de sécurité et de secours
- véhicules agricoles accédant à des terrains situés sur le territoire de la commune de Bourigeole

pour les deux sens de la rue dans la section comprise entre la D421 et le col de Bouriech

La mise en place des dérogations exceptionnelles pourront être accordées aux entreprises qui en feront la demande par écrit à Monsieur le Maire de Bourigeole.

### **8) Questions diverses.**

- Permis de construire Philippe STAATSEN

La DDTM a accordé le permis de construire. Le maire doit procéder maintenant à la signature pour délivrer ce permis.

Concernant la question du raccordement électrique, la mairie a pris contact avec le SYADEN. Auparavant, quand une extension de réseau électrique s'avérait nécessaire suite à un permis de construire, le coût de l'extension de réseau était réparti entre la commune et le SYADEN.

Dorénavant pour les permis de construire délivrés après le 10 novembre 2023 ET s'il s'avère qu'une extension de réseau est nécessaire, le coût de ladite extension de réseau Basse Tension (BT) sera réparti **UNIQUEMENT** entre le pétitionnaire et le SYADEN. La commune ne sera pas impactée financièrement pour ces travaux.

- Cimetière

La commune de Bourigeole a décidé, lors du conseil municipal du **4 septembre 2023**, d'engager une **procédure de reprise** des terrains communs (sans concessions funéraires) et des concessions abandonnées au cimetière.

Conformément à la réglementation, il a été procédé le **mercredi 18 octobre 2023**, à 9h à la **constatation de l'état** dans lequel se trouve chaque concession concernée (Thierry et Christian).

Le **23 octobre 2023** a été rédigé et affiché **durant un mois** à l'entrée du cimetière et sur le panneau d'affichage de la mairie :

1. Un procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon des concessions avec la liste des avec la liste des concessions concernées.
2. Un avis de lancement de la procédure de reprise des terrains communs (sans concessions funéraires) avec la liste des emplacements concernés.

**Nous allons procéder à un nouvel affichage d'un mois**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10